



# Accueils de Loisirs



Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont ouverts aux enfants âgés de 3 ans révolus (ou scolarisés de manière effective en maternelle) jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.

Les enfants sont répartis entre les différentes structures en fonction de :

- leur niveau scolaire (ALSH 3-6 ans : enfants des écoles maternelles / ALSH 6-12 ans : enfants des écoles élémentaires et collégiens n'ayant pas encore 13 ans révolus)
- leur école (cf. périmètre scolaire)

Pour des contraintes organisationnelles liées aux divers aménagements et travaux réalisés dans les bâtiments, les lieux d'accueil sont susceptibles de varier d'une période à l'autre. Il convient donc de consulter les informations spécifiques à chaque période de vacances.

## Vacances de Toussaint 2019 :

Inscription pour les vacances de Toussaint à partir du lundi 9 septembre (ou mercredi 2 octobre, pour les non orvaltais) jusqu'au mercredi 9 octobre 2019 - Vous pouvez annuler sans frais jusqu'au mercredi 9 octobre minuit.

Avant toute demande d'inscription, il vous faut:

- disposer d'un Dossier famille
- d'avoir transmis la [fiche sanitaire 2019/2020](#) de votre enfant au service Espace Famille ou la remettre avec toute 1ère demande d'inscription.

Sans ce document, votre demande d'inscription sera systématiquement refusée.

Vous pouvez inscrire vos enfants:

- Après de l'Espace Famille (Direction Education Enfance Jeunesse - 21 avenue Alexandre Goupil).
- Par courrier, en retournant la fiche sanitaire de l'enfant ( à moins que celle-ci n'ait déjà été transmise) et sa fiche d'inscription.
- Par internet, (rubrique "Espace Famille"), en vous connectant à votre espace privé à l'aide de vos codes d'accès personnels. N'oubliez pas de transmettre la fiche sanitaire de votre enfant ( si ce n'est déjà fait).

## fiche\_alsh\_toussaint\_19.pdf

 [fiche\\_alsh\\_toussaint\\_19.pdf \(525 Ko - .pdf\)](#)

### FAQ

ALSH vacances - Quels sont les modes de fréquentation possibles ?

---

Deux formules d'accueil existent :

- Journée
- après-midi (sans repas)

ALSH vacances - A quelle heure dois-je venir déposer ou reprendre mon enfant ?

---

- Accueil le matin de 7h45 à 9h30 (enfants inscrits à la journée) ou de 13h15 à 13h45 (enfants inscrits uniquement l'après-midi)
- Départ le soir à partir de 16h45 et au plus tard jusqu'à 18h30.

Comme le précise le règlement intérieur des activités jeunesse (document disponible dans la rubrique "A télécharger"), veillez au respect des plages horaires d'accueil des enfants.

A NOTER : les enfants de 6 ans et plus peuvent être autorisés à quitter seul l'ALSH (cf. autorisation à mentionner sur la Fiche Sanitaire de l'enfant).

Vacances - Je souhaite déposer mon enfant un peu plus tard, ou au contraire, venir le chercher un peu plus tôt, est-ce possible ?

---

Durant les périodes de vacances, plus d'une centaine d'enfants sont inscrits chaque jour en ALSH. Les horaires définis pour l'accueil et le départ des enfants visent, dans un cadre de service collectif, à préserver l'organisation et le projet pédagogique mis en œuvre au sein des structures, et ce dans le respect de l'intérêt général. Aussi, il n'est pas possible d'adapter les horaires d'arrivée ou de départ à chaque situation individuelle (cf. Règlement intérieur des activités jeunesse disponible dans la rubrique "A télécharger").

De manière exceptionnelle, si vous avez une contrainte horaire particulière, vous devez anticiper votre demande de dérogation et motiver celle-ci par écrit à [espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr). Le service Jeunesse vous apportera une réponse (positive ou non) dans les plus brefs délais. Sachez que les directeurs d'ALSH ne sont pas habilités à valider ce type de réponse, et qu'en cas de demandes récurrentes ou de non-respect des horaires d'accueil, la Ville se réserve la possibilité de refuser les inscriptions de votre enfant pour la période de vacances suivante.

Vacances - Quand dois-je inscrire mon enfant ?

---

Pour les Accueils de loisirs et stages organisés durant les vacances scolaires, les inscriptions débutent en moyenne 6 semaines avant la période concernée et se clôture 12 jours avant le 1<sup>er</sup>

jour des vacances. Inscription par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Téléchargez le calendrier 2019/2020 :

[calend\\_jnse\\_vac\\_2019\\_2020.pdf](#)

 [calend\\_jnse\\_vac\\_2019\\_2020.pdf \(672 Ko - .pdf\)](#)

Je souhaite annuler ou modifier mon inscription : comment faire ?

Vous devez avertir le service jeunesse par écrit : [espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr). Toute demande de modification ou d'annulation est transmise au plus tard 7 jours avant le mercredi concerné sera acceptée, sans frais (sauf pour les enfants ayant un PAI alimentaire spécifique où le délai est fixé à J-14/voir question "quand dois je inscrire mon enfant?").

Passé ce délai, les annulations et les absences injustifiées donnent lieu à une retenue financière, voir une majoration de 25% du tarif de la réservation. Pour connaître en détail les délais et règles appliquées, consultez le règlement intérieur des activités jeunesse disponible dans la rubrique "A télécharger".

Que dois-je fournir à mon enfant lorsqu'il va à l'accueil de loisirs ou en stage pendant les vacances.

Quel que soit l'âge de l'enfant, il est inutile de donner un goûter pour les enfants inscrits en Accueil de loisirs car celui-ci est fourni. A l'inverse, pour les stages (en particulier stages sportifs), les parents doivent fournir à leur enfant un goûter et prévoir notamment une bouteille d'eau.

Pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs maternels (3-6 ans), il est par ailleurs conseillé de prévoir des vêtements de rechange. Enfin, il demandé aux familles de fournir un drap et une couverture (duvet, plaid..) dans un sac, le tout marqué aux nom et prénom de l'enfant.



## Dans l'agenda

mar, 22/10/2019 - 14:00 - 17:00

**UDAF 44 - Micro-crédit, aide à la gestion au Kiosque**

mer, 23/10/2019 - 09:00 - 12:00

**Roule Galette, un lieu de rencontre, d'échange et de jeu parents-enfants**

mer, 30/10/2019 - 09:00 - 12:00

**Roule Galette, un lieu de rencontre, d'échange et de jeu parents-enfants**

lun, 04/11/2019 - mer, 11/12/2019

**Inscription Vacances de Noël- Accueil de loisirs et stages**

mer, 06/11/2019 - 09:00 - 12:00

**Roule Galette, un lieu de rencontre, d'échange et de jeu parents-enfants**

mer, 06/11/2019 - 10:00 - 11:00

**Atelier Montessori**

[Voir tous les événements](#)



## Dans l'actualité

**Novembre Africain**

**« Cap sur les projets ! » : une édition 2019 ouverte sur le monde**

**Deux repas végétariens par mois à la cantine**

**Venez découvrir les lieux d'Accueil Enfants/Parents sur la commune**

**Cap sur les projets!**

**Le groupe scolaire de la Salentine s'agrandit**

[Voir toutes les actualités](#)

---

Source URL: <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances/accueils-de-loisirs>